Règlement d'Ordre Intérieur

Plaines communales 2026

Rochefort & Han-sur-Lesse

Sous agrément de l'ONE, La Farandole coordonne les plaines communales sur les sites de Rochefort et Han-sur-Lesse.

Le thème du projet pédagogique 2026-2028 est « **Le 7e art : le cinéma comme fenêtre sur l'imaginaire** ». Afin d'en savoir plus, nous vous invitons à consulter le projet pédagogique qui est téléchargeable sur notre site internet.

Vous aurez également l'opportunité de le feuilleter librement à l'entrée de chaque site de plaines.

1. Contact

La Farandole asbl

Rue de France,10 à 5580 Rochefort

084/ 36.75.85 – 0477/ 18.31.64

www.lafarandole.be

Responsables des inscriptions : François-Xavier Porignaux et Eléonore Beaulieu

plaines@lafarandole.be

Coordinatrice : Moriah Yarden

moriah.yarden@lafarandole.be

Durant les plaines, tout appel devra exclusivement se faire au 0477/18.31.64

2. Inscription

Pour inscrire votre enfant, merci d'envoyer votre demande par mail à plaines@lafarandole.be en précisant le nom de l'enfant, son âge au 1er jour de plaine, les dates d'inscription et le site (Han-sur-Lesse ou Rochefort). Dès la première demande, l'enfant est préinscrit.

Vous recevrez ensuite, par retour de mail, un lien vers un formulaire en ligne qu'il faut compléter et valider.

Si vous éprouvez des difficultés à compléter le formulaire, vous pouvez vous rendre à l'Espace Public Numérique (EPN). Le médiateur numérique pourra vous accompagner dans la démarche. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Rochefort : Rue Sauvenière, 16

Le lundi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 13h à 17h.

Jemelle : Avenue de Ninove 169, 5580

Le vendredi de 10h à 12h.

3. Tarifs et paiement

Pour les enfants répondants à l'une des conditions suivantes :

- Résidence sur la commune de Rochefort
- Fréquentation d'une école de la commune de Rochefort
- Parents travaillant dans la commune de Rochefort

Le montant de la cotisation par semaine s'élève à :

- 35€ pour le 1er enfant
- 30€ pour le 2e enfant
- 20€ à partir du 3e enfant

Pour les enfants n'entrant dans aucune des conditions ci-dessus, la cotisation s'élève à 40€ par semaine.

Une facture vous sera envoyée par mail dès validation de l'inscription. Afin d'éviter tout rappel et frais, merci d'effectuer le paiement dans les délais et de respecter la communication structurée.

REMARQUES IMPORTANTES

- Les inscriptions et les paiements doivent être effectués **avant le début les plaines**.
- Il existe des services pouvant prendre en charge le paiement de la cotisation (selon leurs conditions) tels que le Service de l'Aide à la Jeunesse ou le CPAS, n'hésitez pas à faire appel à eux.
- Selon les mutuelles, il est possible d'obtenir un remboursement
- Toute inscription validée sera due, que l'enfant ait été présent ou non. Aucun remboursement ne sera effectué sans la présentation d'un certificat médical en bonne et due forme.
- Dans le courant du mois de février de l'année suivante, vous recevrez l'attestation fiscale pour la déduction de frais de garde d'enfant.

4. Public accueilli

Sur le site de Rochefort : nous accueillons les enfants de 3 à 12 ans (L'enfant doit avoir 3 ans accompli au 1er jour de plaine).

Sur le site de Han-sur-Lesse : Nous accueillons les enfants de 4 à 13 ans.

Sous certaines conditions (voir chapitre 8), nous accueillons également des enfants porteurs de handicaps.

Tout enfant inscrit bénéficie de la couverture d'une assurance prise en charge par la Ville de Rochefort.

5. Lieux, dates et horaires

Lieux :

Rochefort : Ecole communale du centre – Rue de Behogne, 47. Exceptionnellement cette année, le plaines de Rochefort se dérouleront également à Han-sur-Lesse. Le bus communale prendra les enfants en charge pour les véhiculer d'un site vers l'autre.

Han-sur-Lesse : Ecole communale - Rue Joseph Lamotte, 3

Dates :

Du lundi au vendredi du 13 juillet au 07 août 2026 (sauf le mardi 21/07, jour férié).

Horaires :

8h – 9h : accueil

9h – 16 : activités et pauses

16h – 17h : accueil

6. Arrivées et départs

A leur arrivée, les enfants doivent être accompagnés jusqu'au lieu d'accueil sur le site des plaines.

Pour le retour, nous vous invitons à patienter à l'extérieur le temps qu'un membre de l'équipe aille chercher votre enfant. Les enfants repartent exclusivement avec les personnes mentionnées dans leur fiche d'inscription sauf si le coordinateur est prévenu au plus tard le matin même **avec un écrit précisant le nom et prénom de la personne et ses coordonnées**.

Nous constatons chaque année des retards répétés et longs. Nous vous demandons d'être ponctuels pour reprendre vos enfants : l'heure limite de départ est 17h00. Au-delà de cette heure, nous vous réclamerons une participation financière de 10€ par quart d'heure entamé.

7. Équipe d'encadrement

Sur chaque site, il y 1 coordinateur(trice) et des animateurs(trices).

Le (La) coordinateur(trice) a en charge la cohésion de l'équipe d'animateurs, la responsabilité et la mise en place du projet pédagogique, le contact avec les parents, la logistique et la gestion des conflits. Il/Elle accompagne les animateurs dans leur évaluation et s'occupe du travail administratif au sein de la plaine (inscriptions, activités culturelles…).

L'animateur(trice) veille à :

- Accueillir les enfants dès leur arrivée
- Prendre en charge le groupe qui lui est attribué
- Concevoir des activités répondant aux besoins des enfants et en accord avec les objectifs des centres de vacances imposés par l'ONE (le développement physique de l'enfant, la créativité, l'intégration sociale et l'apprentissage de la citoyenneté).

- Participer de manière active aux activités préparées en équipe
- Surveiller attentivement les moments de jeux libres (en intérieur ou en extérieur)
- Veiller à l'hygiène des enfants
- Créer un cadre calme et serein pour la collation et les repas
- Surveiller la sieste en respectant le temps de repos de l'enfant
- Être présent pour l'enfant qui est en demande : évaluer ses besoins
- Veiller au bien-être de l'enfant au sein du groupe
- Adopter un langage respectueux envers l'enfant
- Communiquer et s'organiser en équipe
- Transmettre toute information utile au coordinateur

8. L'organisation des groupes

À Rochefort, vu le nombre élevé de participants, les enfants sont répartis en groupe par tranches d'âges. Les groupes ne sont pas figés, il est possible que l'enfant intègre un groupe d'une tranche d'âge différente après appréciation du/de la coordinateur/trice, des animateurs et de l'enfant lui-même.

À Han-sur-Lesse, les enfants étant moins nombreux, les activités se déroulent généralement en un seul groupe.

Selon les besoins et la nécessité, les groupes sont scindés. Les groupes ne sont pas figés et peuvent varier en fonction de l'activité, de l'âge et de l'affectivité.

9. Accueil des enfants porteurs de handicaps

« L'enfant en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques est d'abord un enfant avec ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi recherche des relations épanouissantes et souhaite établir des liens d'amitié avec d'autres enfants. »

Depuis 2018, nous accueillons des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap.

L'enfant à besoins spécifiques est un enfant dont l'accompagnement doit être adapté selon ses caractéristiques et ses besoins, tout en favorisant son intégration au sein du groupe.

Pour des raisons d'organisation et d'encadrement, nous ne pouvons pas accueillir plus de deux enfants à besoins spécifiques par semaine.

Il est impératif de prévenir dès les préinscriptions si l'enfant doit être pris en charge selon des besoins spécifiques. Dans ce cas, la personne responsable des plaines doit convenir d'un entretien avec les parents afin d'évaluer les besoins de l'enfant, déterminer si les infrastructures sont adaptées pour lui et voir s'il y a des éventuels aménagements à mettre en place.

Cet entretien est obligatoire. Il est vivement conseillé que l'enfant soit également présent afin qu'il ait un premier contact avec la personne responsable des plaines. Un carnet de route est à remplir entièrement par les parents, de préférence lors de l'entretien même. Il est ensuite directement mis à disposition des animateurs.

Un rappel, ainsi qu'un échange « questions/réponses » sur l'accueil des enfants extraordinaires est organisé lors des journées de préparation « pré-plaines », entre le responsable des plaines, les coordinateurs et les animateurs.

10. Droit à l'image et à la voix

Lors des diverses activités proposées nous prenons des photos et vidéos souvenirs. Nous vous demandons l'autorisation d'utiliser et de diffuser ces images et la voix de votre (vos) enfant(s) dans différentes circonstances (réseaux sociaux, publications, site internet, rapports d'activités, partage avec nos partenaires, publications dans des journaux ou à la télévision…).

Vous pourrez signifier votre autorisation ou refus sur l'annexe à la fiche d'inscription.

11. RGPD

Les informations recueillis via les formulaires d'inscription et de santé sont conservées de manière numérique et/ou papier. Elles sont conservées de manière sécurisée pour assurer le suivi de votre enfant dans le cadre des activités du centre de vacances.
Elles sont conservées pour une durée de 3 ans et destinées à être consultées par le personnel encadrant (animateurs, coordinateur, bénévoles, stagiaires) et, le cas échéant, par les prestataires de santé consultés.

Conformément aux dispositions du RGPD, vous pouvez exercer votre droit d'accès à vos données personnelles en contactant le responsable du centre de vacances par mail : info@lafarandole.be.

Vous pouvez également contacter le responsable pour rectifier les données, limiter leur traitement ou demander l'effacement de certaines de ces données.

L'ensemble des demandes concernant vos droits seront traités dans les meilleurs délais, et au plus tard un mois après réception de la demande.

12. Informations générales + quelques règles

- Il est strictement interdit d'amener des jeux personnels, des GSM, des appareils photos ou tout autre **objet de valeur**.
- Nous insistons sur les **valeurs de respect et du vivre ensemble**. Les plaines de vacances sont un lieu de rencontre où l'on apprend à vivre ensemble dans la bonne humeur tout en se respectant, tant par le comportement que par le langage. Tout comportement posant question sera discuté en équipe. L'enfant sera invité à évaluer son comportement à l'aide d'une fiche de réflexion prévue à cet effet. En cas de comportement problématique grave ou répétitif, une exclusion pourra être envisagée sans remboursement de la cotisation.
- Il est nécessaire pour les enfants de se munir de **vêtements adaptés aux activités et à la météo**, ainsi que d'un **pique-nique, de collations saines** et d'eau.
- Soyez attentifs à **inscrire le nom de vos enfants** sur le matériel lui appartenant. Les objets oubliés seront mis de côté par l'équipe. Veillez à les réclamer avant la clôture des plaines.

- Les **collations et boissons saines** telles que de l'eau, des fruits, des tartines… sont à privilégier (pas de soda, ni de sirop). Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés (nous n'avons pas le matériel adéquat sur place).
- Veillez à munir l'enfant d'une **casquette et de crème solaire** en période de forte chaleur.